



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 42 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du Pôle des Tilleuls à Besançon - Signature d'un avenant n° 5

**Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration
du Pôle des Tilleuls à Besançon
Signature d'un avenant n° 5**

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	20/06/2018	Favorable unanime (2 abstentions)

I - Contexte

La délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2012 a approuvé l'opération de restructuration du Pôle des Tilleuls à Besançon.

Ce pôle est composé de plusieurs bâtiments, qui font l'objet de plusieurs tranches de travaux : la création d'une médiathèque, livrée en 2016, la création d'une salle polyvalente, la restructuration de la MJC et du «Bâtiment Sud».

Ce «Bâtiment Sud» comprend dans ses locaux une crèche, un local CCAS utilisé majoritairement par l'épicerie sociale et une PMI.

Le programme de travaux, réalisé en 2011, prévoyait des niveaux de performances énergétiques pour ces différents bâtiments. Le «Bâtiment Sud» comportait une restructuration «a minima», axée principalement sur la rénovation intérieure de l'épicerie sociale, et la modification des verrières et du sas de la crèche pour améliorer le confort thermique.

Les travaux prévus initialement «a minima» sur le bâtiment Sud ont été augmentés et bonifiés afin d'arriver au niveau «RT existant». Ils comprendront alors, en plus des travaux initialement prévus, le changement de la toiture par une couverture isolée, la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur avec un bardage, le remplacement de toutes les menuiseries extérieures et le changement des luminaires par des leds pour réaliser des économies d'énergie.

Cela entraîne un montant de travaux supplémentaires de 354 454,22 € HT.

II - Avenant n° 5

Aussi, conformément au contrat de maîtrise d'œuvre, il convient de réévaluer le montant des honoraires. La mission APD est rémunérée par un taux de 1,99 % soit un montant d'honoraires de 7 053,64 € HT.

Les missions PRO, ACT, EXE, DET et AOR sont rémunérées par un taux de 10,07 %, soit un montant d'honoraires de 35 693,54 € HT.

Le montant de l'avenant correspondant à cet ajustement est de 42 747,18 € HT soit 51 296,62 € TTC (TVA à 20 %).

Ainsi, le total du montant d'honoraires avec les avenants n° 1 à 5 s'élève à 629 065,66 € HT, entraînant une augmentation de 18,69 % par rapport au montant total du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du 4 mai 2018 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau programme et le nouveau montant prévisionnel de travaux,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Pôle des Tilleuls à Besançon avec le Cabinet d'Architecture SCP Malcotti-Roussey pour un montant total de 42 747,18 € HT.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,




Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité